SPAM ASSASSIN

Mathieu KERN -

Décembre 2014



Table des matières

Ι	Présentation de SpamAssassin			
	0.1	Problé	blématique	
		0.1.1	Le SPAM	4
		0.1.2	Le principe de Spam Assassin	5

Première partie

Présentation de SpamAssassin

0.1 Problématique

Le mail(ou courriel) est aujourd'hui le moyen privilégié de communication à travers le monde. Massivement utilisé, d'une certaine fiabilité et éprouvé par des décennies d'utilisation il reste le moyen le plus répandues pour les communications entres les personnes. Malheureusement, mail est également aujourd'hui synonyme de spam, ces messages indésirables qui s'entassent dans nos boites mails. C'est ici qu'entre en jeu SpamAssassin.

0.1.1 Le SPAM

Avant de poursuivre sur SpamAssassin, rappellons concrètement ce qu'est le SPAM et ce qu'il implique.

Ses caractéristiques

Comment reconnaître un SPAM:

- De par sa nature, un SPAM n'est pas désiré par l'utilisateur qui le reçoit.
- La réception d'un SPAM résulte d'un envoi massif : une machine (souvent un bot) envoi le même message à plusieurs destinataire sans aucun discernement. Cela s'oppose aux messages ciblés par exemple de commerçant, qui n'envoie que à leurs prospects.
- Son contenu n'est pas destiné spécifique à l'utilisateur (chaque personne reçoit le même contenu)
- Une importante liste de destinataires
- Entête des messages souvent corrompues ou ne respectant pas les normes

Statut légal La loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 contient une transposition de la directive européenne du 12 juillet 2002^{1} relative à la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques :

Est interdite la prospection directe au moyen d'un automate d'appel, d'un télécopieur ou d'un courrier électronique utilisant, sous quelque forme que ce soit, les coordonnées d'une personne physique qui n'a pas exprimé son consentement préalable à recevoir des prospections directes par ce moyen.

Les SPAM sont donc connus du droit français et encadrés par des textes spécifiques.

^{1.} Le principe introduit figura également à l'article L.34.5 du code des postes et des communications électroniques

 $0.1.2 \quad \hbox{Le principe de Spam Assassin}$